



Diplôme interuniversitaire Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Médecins souhaitant se reconvertir vers la médecine du travail.

La formation est ouverte aux médecins non titulaires de la qualification en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins. La formation n'est ouverte qu'aux médecins disposant d'une promesse d'embauche dans un service de Santé au Travail puis d'un contrat de collaborateur médecin au sens de l'article R4623-25 du Code du Travail.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le dossier de candidature (renseignements auprès du SFC) doit être soumis à l'avis du Conseil pédagogique du DIU avant l'inscription.

CONTEXTE ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Le Décret du 30 janvier 2012 précise à l'article R. 4623-25 "Le service de santé au travail ou l'employeur peut recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qu'ils assistent dans ses missions".

Points forts :

- Formation qui répond à un aspect réglementaire de la réforme de la médecine du travail
- Formation qui permet aux médecins d'obtenir la qualification en médecine du travail

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Acquérir les compétences en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail.

PROGRAMME

UE 1 : Le monde du travail

Organisation de la santé au travail ; L'entreprise ; Réglementation ; Évaluation et suivi des capacités ; Maintien dans l'emploi ; Pénibilité.

UE 2 : Les risques professionnels

Nature ; Évaluation ; Suivi et traçabilité.

UE 3 : Outils et méthodes

Méthodologie d'étude et de recherche ; Conduite de projet ; Veille sanitaire ; Communication.

UE 4 : L'équipe pluridisciplinaire

Surveillance du milieu de travail et gestion des risques ; L'équipe de santé au travail ; Management d'équipe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'agit d'une formation en alternance d'une durée de 4 ans à temps plein (ou au minimum à 80 %). Le DIU comporte 2 parties :

- Deux ans de formation théorique et pratique. La partie théorique se déroule sous la forme de sessions de 2 jours d'enseignement par mois dans l'interrégion sur un cycle de 2 ans. La partie pratique sous forme de stages encadrés par le tuteur au sein du service de santé au travail (9 mois) et en milieu institutionnel (3 mois).
- Deux ans de formation pratique sous forme de stage professionnel dans le service de santé au travail ponctué par des journées d'évaluation des compétences en présence du tuteur et des enseignants.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- > Contrôle lors des sessions par exposés oraux et examen écrit de 2 heures en fin de 2^{ème} année.
- > Attestation de validation des stages pratiques et rapport de stage.
- > Mémoire de fin de formation.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Mme Maria GONZALEZ, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

Courriel : maria.gonzalez@chru-strasbourg.fr

M. Frédéric DESCHAMPS, Professeur à la Faculté de Médecine de Reims.

Mme Isabelle THAON, Maître de Conférence-Praticien Hospitalier à la Faculté de Médecine de Nancy.

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

Durée : 4 ans dont 300 heures de formation théorique

En 2022/2023 :

Référence : NMR22-0344A
Début des enseignements le 19/10/2022

Attention : la formation se déroule en alternance à la Faculté de Médecine de Strasbourg, Nancy, Dijon et Reims.

Tarif

13200 €
pour les 4 années.

Lieu

Hôpital Civil
1 Place de L'Hôpital
67000 Strasbourg

Renseignements et inscriptions

Sophie GUY
Tél : 03 68 85 49 92
Sauf les mercredis
Fax : 03 68 85 49 29
s.guy@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.